



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Commission consultative des programmes de l'enseignement musical

Programme d'études

A.1.3.4. Analyse musicale

Conditions d'admission

Avoir des notions de tonalité, de cadences et maîtriser la lecture des clés de sol et de fa.

Degré inférieur

Programme d'études

Technique de l'analyse

- Notions d'harmonie
- Notions de contrepoint
- Analyse de thèmes
- Analyse de formes
- Reconnaissance de types d'écriture
- Notions de style

Analyse d'œuvres

Application des diverses sortes d'analyse sur des œuvres choisies. Les formes en usage à l'époque classique (forme Lied, Menuet, Variations, Rondo, forme Sonate) ainsi que la suite et la fugue baroque.

Examen pour l'obtention du certificat du degré inférieur

L'examen comprend deux mises en loge de quatre heures, l'une après le premier semestre et l'autre en fin d'année scolaire, qui consistent, chacune, en l'analyse d'œuvres définies par le directeur avec application de diverses sortes d'analyses prévues par le programme d'études.

Le résultat de la première mise en loge ne sera communiqué à l'élève qu'à la fin de l'année scolaire avec le résultat de la deuxième mise en loge. Chaque mise en loge compte pour la moitié de la note finale.

Degré moyen

Programme d'études

Deux sujets principaux sont à traiter : la musique ancienne et les formes romantiques.

La musique ancienne comprendra le chant grégorien (modes), la musique polyphonique (ars antiqua, ars nova, Guillaume de Machault), la musique de la renaissance (madrigal, Josquin, Palestrina), le début du baroque (Monteverdi).

L'étude de la musique romantique aura comme sujet principal l'évolution des formes et du langage (sonate, lied, concerto, symphonie) au cours du 19^e siècle.

Examen pour l'obtention du certificat du degré moyen

L'examen pour l'obtention du certificat du degré moyen comprend les épreuves suivantes :

1. mise en loge de cinq heures après le premier semestre qui compte pour un tiers de la note finale ;
2. mise en loge de cinq heures en fin d'année scolaire qui compte pour la moitié de la note finale ;

3. épreuve orale en fin d'année scolaire qui compte pour un sixième de la note finale. Le temps de préparation de l'élève pour cette épreuve est de trente minutes.

Les mises en loge prévues aux points 1) et 2) consistent chacune en l'analyse d'œuvres définies par le directeur, avec application des diverses sortes d'analyses prévues par le programme d'études.

Degré supérieur

Le programme permettra une vue générale sur les différents styles et mouvements de la musique du 20^e siècle.

- Impressionnisme (Debussy, Ravel, de Falla) : pentatonisme, gamme par tons, modes, cadences (accords de 9^e, 11^e, 13^e) ; Olivier Messiaen (modes, rythmes).
- Expressionnisme (Schoenberg, Berg, Webern) : atonalité, dodécaphonisme.
- Néo-classicisme (Stravinsky, Honegger, Prokofiev, Poulenc, Hindemith, Bartók).
- Musique sérielle (Boulez, Stockhausen, Berio).
- Musique aléatoire (Cage, Lutoslawski).
- Minimal music (Reich, Glass).
- Musique électronique (Schaeffer, Henry, Bayle, Stockhausen).
- Musiktheater (Kagel).
- Autres : Varèse, Rihm, Lachenmann, Nono, Ives, etc.

Examen pour l'obtention du certificat du degré supérieur

L'examen pour l'obtention du certificat du degré supérieur comprend les épreuves suivantes :

1. mise en loge de cinq heures consistant en l'analyse d'œuvres définies par le directeur avec application de diverses sortes d'analyses prévues par le programme d'études et dont le résultat entre en compte pour un tiers de la note finale ;
2. réalisation d'un dossier sur l'analyse d'une œuvre au choix de l'élève, après concertation avec l'enseignant, qui entre en compte pour la moitié de la note finale ;
3. soutenance du dossier visé au point 2 qui entre en compte pour un sixième de la note finale.